

MAIRIE de CERNAY



Tél Fax : 05.49.90.82.66

Madame, Monsieur

Nous avons décidé de favoriser la pratique sportive, artistique et culturelle des enfants de Cernay (jusqu'à 18 ans) par l'octroi d'une aide financière d'un montant de 50 % de la cotisation annuelle (dans la limite de 70 euros par an et par enfant pour l'ensemble de ses activités).

Cette participation sera versée directement à l'organisme déclaré (association ou autre) proposant l'activité pratiquée sous forme d'une subvention qui sera déterminée à partir du coupon joint à retourner à la mairie complété, daté et signé.

En cas d'activités multiples, vous voudrez bien contacter la mairie pour que nous vous fournissions des formulaires supplémentaires.

Je me permets de souligner l'importance de ces pratiques pour le devenir de nos enfants, d'où notre décision de les accompagner.

Bien cordialement.

Le Maire.

Laurent ROY

Coupon à compléter et à retourner à la mairie accompagné d'un RIB de l'organisme.

NOM et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

Nom de l'organisme :

Adresse :

Activité :

Montant total de la cotisation :

Participation de la mairie (50 % limitée à 70 euros (Déduire les sommes déjà allouées en cas d'activités multiples)) :

Reste à charge des parents :

Cachet et signature du représentant de l'organisme :

Signature des parents :